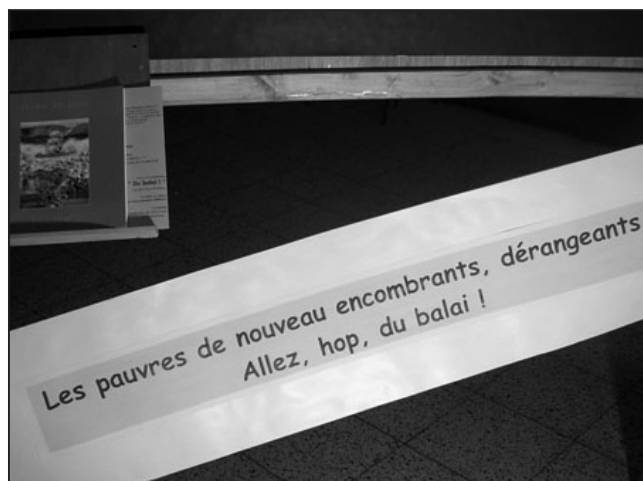




«LA MAIN DANS LA MAIN» : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR • MAIL - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 275 Fevrier 2010 • Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin - 5000 Namur.

2010 : année européenne de lutte contre la pauvreté...

**BELLE UTOPIE,
PAS VRAI !!**



Quelle belle solidarité pour un peuple qui vient de subir un tremblement de terre et en plus le pays le plus pauvre. Plus pauvre que ça tu meurs !

Je ne renie en rien cet élan de solidarité. Mais faudrait-il aussi un tremblement de terre qui dévasterait une partie de la Belgique pour prendre conscience de la pauvreté en Europe.

L'inflation augmente et nos revenus sont à la baisse. De plus en plus de personnes n'arrivent pas à assurer leurs devoirs élémentaires (se loger, se nourrir, se soigner, etc...).

Les nouvelles ne sont pas bonnes dans le monde du travail. Des entreprises ferment, des entreprises restructurent, se délocalisent, les services publics (Onem, Forem) excluent les chômeurs de longue durée et ceux-ci vont rejoindre les exclus des CPAS qui les excluent aussi.

A quand une vraie lutte contre la pauvreté ici et ailleurs. C'est toujours la faute de l'autre.

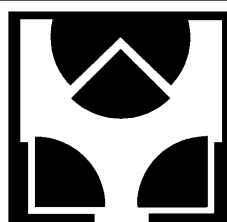
Réfléchissons ensemble

Andrée

EDITORIAL

N° 275

SOMMAIRE



L • S • T

**LUTTES
SOLIDARITÉS
TRAVAIL**

Rue Pépin, 27 • 5000 Namur
Tél. : 081 / 22 15 12
Cpte : 001-3385893-87

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR Mail
P705187

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 275
Fevrier 2010

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin - 5000 Namur

- **Andenne** **2/3**
 - La grande pauvreté...
- **Ciney-Marche-Jemelle** **4**
 - Etre reconnu comme partenaire
- **Namur** **5**
 - Confiance sur tarmac...
- **Nos droits** **6**
 - Le logement social
- **La page des enfants** **7**
 - Ma famille...
- **Petites nouvelles** **8**
- **Ça se passe** **8**

ANDENNE

LA GRANDE PAUVRETÉ,

2010, année européenne de lutte contre la pauvreté !

Dire nos souffrances, notre combat et nos luttes permanentes contre la grande pauvreté, c'est le propos que chacun des articles de ce journal exprime chaque mois.

Dire ce qu'est la pauvreté est beaucoup plus délicat. Nous prenons le risque d'entrer un peu plus avant dans une définition.

DU POINT DE VUE ÉCONOMIQUE

Bien sûr, on ne peut pas parler de la grande pauvreté sans parler d'abord du partage des richesses. La grande pauvreté est le résultat, au moins en partie, d'un partage non équitable des richesses disponibles.

C'est d'autant plus inacceptable que, au niveau du monde, on connaît actuellement le premier moment de l'histoire où un partage équitable permettrait à chacun de voir ses besoins fondamentaux satisfaits. Et on reste très loin de cette garantie élémentaire, voire on s'en écarte encore.

Au niveau mondial, si la richesse est un gâteau de cent parts, et que la population totale est de cent personnes, les 2 personnes les plus riches s'approprient 50 parts, et les 50 derniers se partagent 1 part. Les dix personnes les plus riches en accaparent, ensemble, 85 parts. (Université des Nations unies, Helsinski, déc. 2006).

Depuis les débuts de l'industrialisation, la résistance des travailleurs, par la création de rassemblements syndicaux, pour réguler autant que possible les conditions de travail et le partage plus équitable des résultats, a permis de grandes victoires.

Au nom de la concurrence, les acquis sociaux sont fragilisés aujourd'hui par un sérieux recul des législations qui protègent les droits des travailleurs et la sécurité sociale.

Le rapport entre le salaire d'un travailleur et celui d'un patron s'est envolé ces dernières années. Ce constat doit encore s'étendre aux bénéfiques plantureux des rentiers. Le nombre de millionnaires ne cesse de croître.

L'UTILITÉ DES PAUVRES

Au cœur de cette accumulation indécente des richesses par quelques-uns, les plus pauvres sont, malgré eux, utilisés pour détruire les armes de l'équité.

- La misère est très utile au capital, elle est un régulateur important des revendications salariales des tra-



vailleurs. S'il n'y avait pas autant de travailleurs sans emploi, et donc sans salaire, il n'y aurait pas une seule personne qui se lèverait le matin à 5 heures pour conduire un bus, rentrer à 17 heures, et gagner 1.200 euros par mois.

- La misère est encore utile parce qu'elle permet, au nom de l'arme alimentaire, de faire travailler des personnes dans des conditions infra-légales, et, par là, détricote les droits et protections des travailleurs.

Un des premiers chemins utilisés dans ce sens, en Belgique, c'est le contrat ALE. Au nom d'un petit supplément de salaire pour le demandeur d'emploi indemnisé, on bouscule d'une seule fois, de manière légale, les protections les plus élémentaires : plus de contrat, plus de temps de travail minimum, plus de salaire minimum, plus de convention collective,... et un intérêt certain pour l'utilisateur (caution morale).

Puisqu'il fonctionne, on développera cet arsenal de mille manières, titres-service, EFT, ... Il conviendrait encore de parler des concurrences déloyales de ces services avec les entreprises qui les assurent dans le cadre commercial.

DU POINT DE VUE DES DROITS DE L'HOMME

Une approche fondamentalement différente définit la grande pauvreté comme une atteinte aux droits de l'homme.

« Dans son Histoire de la grande pauvreté dans la France du XX^e siècle, le Pr. André Gueslin écrit : « Ce qui change surtout au XX^e siècle, en tout cas dans son dernier tiers, c'est que la pauvreté devient un enjeu des luttes politiques (...) la plus grande réussite politique a sans doute pour auteurs Joseph Wresinski et l'association ATD Quart Monde qui parviennent à convaincre les leaders d'opinion que le combat en faveur des pauvres n'est rien d'autre qu'un combat en faveur des droits de l'homme »¹.

En fait, cette association apporte une nouveauté plus grande encore à la connaissance de la pauvreté, tout particulièrement, en 1969, par le terme « quart-monde ». « Pour réorienter le regard de l'opinion publique sur la pauvreté dans les pays riches, nommer

VERS UNE DÉFINITION

Quand on parle de pauvreté, de quoi parle-t-on ?

une population défavorisée et lui permettre de s'identifier comme acteur »².

C'est sans doute le premier des droits de l'homme, d'être quelqu'un, acteur enraciné dans les liens d'une famille et d'une société. Participant des choix et des orientations qui déterminent la gestion de la cité.

Résister à la misère, c'est d'abord reconnaître que les premiers acteurs de cette action sont les plus pauvres eux-mêmes. Entendre leur point de vue et garantir leurs analyses et leurs paroles dans les lieux de décision est essentiel.

Personne n'a le droit de porter cette parole au nom des plus pauvres. C'était déjà toute l'ambition développée par Dufourny De Villiers dans « les cahiers du Quatrième ordre »³; proposition qui engendra le mot Quart Monde.

DISTINGUER CLAIREMENT PAUVRETÉ, PRÉCARITÉ ET MISÈRE OU GRANDE PAUVRETÉ

La confusion qu'on entretient entre ces termes est particulièrement dangereuse. Il convient de savoir clairement de quoi on parle.

La pauvreté, dans la plupart des grandes religions, mais aussi dans les lieux de réflexion et de pensée humaniste, c'est une valeur recherchée pour ouvrir les chemins de la sagesse, de la paix, du bonheur... Dans ce sens, la pauvreté est une valeur.

La précarité est une fragilité ou une mise en danger, mais qui ne menace pas gravement la dignité ou l'avenir de la personne. Elle peut être résolue, dans des échéances convenables, par la personne elle-même ou par ses solidarités immédiates. Dans ces solidarités, on peut inscrire l'aide

sociale et la sécurité sociale. La précarité peut être la conséquence d'une perte d'emploi, d'une maladie, d'un accident, ...

La misère ou la grande pauvreté est d'un tout autre ordre. Charles Péguy⁴ distingue la misère de la pauvreté dans le fait que, pour demain, le vrai nécessaire, du pain et du livre, les droits fondamentaux, soient garantis ou non. Et le premier devoir social est d'arracher les hommes à la misère. Ou bien de garantir pour tous, les droits fondamentaux.

Joseph Wresinski propose une définition qui sera reprise par l'ONU : « La précarité est l'absence d'une ou plusieurs de sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux.

L'insécurité qui en résulte peut être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives. Elle conduit à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances de réassumer ses responsabilités et de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible.»⁵

Cette définition inscrit la misère ou grande pauvreté comme le résultat d'une accumulation de non droits matériels et de non droits sociaux, qui durent, et qui abîment tellement la personne ou la famille qu'elle ne peut plus garantir sa dignité par ses propres forces et par ses solidarités.

C'est cette situation de mépris qui enferme dans l'écart et le silence. Même plus le droit

au cri face à la douleur insupportable qui s'impose, puisqu'il ne sera pas entendu ou qu'il ne sera qu'une nouvelle cause de condamnation et de mépris.

Il nous revient de garder une attention particulière sur l'utilisation de ces mots, tous du langage courant, mais tellement différents dans ce qu'ils représentent. Sans doute, confondre les mots, c'est déjà nous libérer de notre responsabilité de nous mobiliser avec les plus pauvres.

L'équipe d'Andenne

1 André Gueslin, *Les gens de rien. Une histoire de la grande pauvreté dans la France du XX^e siècle*, 2004, cité par X. Godinot, page 13.

2 X. Godinot, page 15.

3 Cahiers du quatrième ordre : <http://humanities.uchicago.edu/images/cahier/c5.html> - 25 avril 1789 - Dufourny de Villiers.

4 Charles Péguy, *De Jean Coste*, Gallimard, Paris, 1905.

5 Joseph Wresinski, *grande pauvreté et précarité économique et sociale, Avis et rapport du Conseil économique et social, journal officiel de la république française*, février 1987, p. 6.



CINEY-MARCHE-JEMELLE

ETRE RECONNU COMME PARTENAIRE

ou comment retrouver de la maîtrise sur sa vie

Depuis quelques mois, des choses ont changé dans ma vie. Je souhaite partager mon expérience pour qu'elle puisse servir à d'autres.

Avant j'avais le sentiment de n'être rien du tout, je ne me sentais pas considéré.

J'ai toujours eu un chef au dessus de moi ou une assistante sociale qui prenait les décisions à ma place. Dès que j'étais face à quelqu'un de « supérieur » (juge, avocat, police, assistante sociale...), comme beaucoup de gens je n'osais rien dire et je m'écrasais. Il y a un rapport de force qui s'installe parce qu'a priori ils ont raison et en fin de compte on dépend de leur décision.

Quand on est en bas de l'échelle, on se sent inférieur, on se sent seul et écrasé.

SE METTRE ENSEMBLE

Quand j'ai rencontré le groupe de LST, les choses ont commencé à changer pour moi.

Je me suis rendu compte que j'ai des droits, avant je ne le savais même pas. Ensemble on prend le temps de lire et de comprendre les lois à partir de ce qu'on vit. On en discute, on réfléchit et on apprend à bien maîtriser les lois qui nous concernent dans notre quotidien. Quand on ne comprend pas quelque chose ou qu'on hésite, on retourne vers le groupe, on demande aux autres ce qu'ils en pensent.

En réfléchissant ensemble on comprend mieux et on prend de l'assurance.

C'est ça la force du groupe. Je ne me sens plus seul, je sais qu'il y a des gens derrière moi, avec moi.

CRÉER LE DIALOGUE

Avant, je subissais les choses, je disais oui amen à tout ce qu'on me disait de faire, je signalais tous les papiers qu'on me tendait même si je n'étais pas d'accord ou que je ne comprenais pas.

Maintenant c'est différent, quand je ne me sens pas considéré comme un réel interlocuteur, je demande qu'on programme une réunion pour en parler.

Face à une décision à prendre, si j'hésite je demande à avoir un temps de réflexion et si nécessaire je l'impose parce que je connais mes droits. De même, je ne signe plus aucun papier sans le comprendre et j'attends de m'être renseigné. Il ne faut pas signer trop vite, on a droit à un délai de réflexion, c'est important de le savoir et de signer en connaissance de cause.



ETRE PARTENAIRE

Mon fils est placé. Il y a 2 ans d'ici, il était très peu avec moi à la maison et les rapports avec le SPJ et l'institution étaient difficiles. Par exemple quand l'assistante sociale

venait à la maison, je le vivais comme une intrusion dans mon intimité. Elle regardait partout et pointait du doigt tous les petits détails qui n'allaient pas. Je me sentais jugé dans ma manière de vivre et d'aménager mon logement... Comme si on ne tenait pas compte des difficultés à vivre avec un très petit revenu et dans un logement en mauvais état.

Petit à petit les choses changent. Je me sens maintenant considéré comme un interlocuteur. L'assistante sociale me regarde moi et plus mes meubles, mon intérieur. Je suis chez moi et je n'ai rien à cacher.

Le plus important pour moi ce sont les résultats que cela a produit. Aujourd'hui je vois mon fils plusieurs fois par mois, il passe des week-ends entiers à la maison et je souhaite que ce ne soit qu'un début...

VERS UN CHANGEMENT

Régulièrement, je ne me sens toujours pas considéré comme un réel partenaire que ce soit avec le SAJ ou ailleurs. Il y a encore beaucoup de situations que je ne vis pas bien parce que trop souvent on m'impose les choses sans me demander mon avis.

Mais je ne réagis plus de la même façon. Je ne subis plus et au contraire j'essaie de faire changer les choses.

Si le quotidien reste souvent difficile, j'ai le sentiment que ça va vers un mieux et je ne me sens plus tout seul.

Un militant

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE**

CONFIDENCES SUR TARMAC ...



A l'heure où l'on démolit des logements et que les expulsions sont légion en ces temps de Crise que nous connaissons tous et toutes. Comme quoi on peut perdre son logement pour toutes sortes de raisons. C'est ce qui m'est arrivé le 30 juin 2009...

C'est à cause d'une lettre de l'Onem que tout s'est emballé; plus moyen de payer mon loyer d'abord ; alors le proprio m'a sommé de quitter le petit kot que je sous-louais à un ami avec l'accord oral de ce premier ; et ensuite me voilà à la rue sur les trottoirs de Namur la ville qui m'a vu naître il y a 48 ans !

Avec mon sac sur le dos, j'ai fait le tour des rares amis afin de pouvoir me garder mes quelques biens personnels en attendant que je puisse retrouver un nouveau logement, mais c'était pas gagné d'avance !

Dès lors, je me suis rendu au CPAS de ma commune pour voir à quelle aide j'avais droit en tant qu'exclu totalement du droit aux allocations de chômage et aussi comme nouveau SDF (sans domicile fixe).

Les rencontres ont eu lieu avec une assistante sociale et, bonne nouvelle, je peux bénéficier du RIS (revenu d'intégration sociale) à condition d'avoir une adresse de résidence sans être radié de la commune.

Plusieurs semaines ont été nécessaires pour toucher mon revenu et rembourser pour moi mes arriérés de loyer. Mais ce logement étant reconnu insa-

lubre, j'ai abandonné cette idée puisque le proprio ne voulait plus me voir! Il faut dire qu'il ne faisait aucuns travaux pour en améliorer le confort (humidité, manque d'air, et aucune fenêtre qui donnait vue sur autre chose que le couloir d'entrée) !

Alors, mes journées passaient entre les lieux d'accueil comme les Restos du Cœur ou d'autres lieux de rencontre comme les bistros où tout en buvant (un peu trop parfois) je me demandais souvent que faire.

Je me suis rendu à mon syndicat les avertir de mon intention d'attaquer l'Onem devant le tribunal du travail pour contester la décision de mon exclusion. A croire que la chance n'est plus au rendez-vous, on m'a dit que mon cas est indéfendable et qu'on ne sait rien faire ou si peu !

A quoi ça sert de payer des cotisations à un syndicat qui ne sait pas vous aider... !? C'est comme ça qu'en parlant de mes droits je me suis rendu compte que je n'en avais pas et si je restais seul à me battre j'allais « pêter » un plomb !

J'ai baissé les bras plusieurs fois puisque personne ne voulait m'aider. Même pour dormir quelque part ; que ce soit dans ma famille d'une part qui dit que c'est de ma faute et que je dois me démerder tout seul, et comme je suis seul d'autre part puisque ma compagne m'a quitté entretemps, j'arpente les rues à la recherche d'une bonne âme qui

pourrait m'offrir le gîte et pas forcément le couvert.

Heureusement, notre monde n'est pas l'enfer comme je l'entends parfois dans la bouche de certains, il existe des anges et des gens qui ont du cœur certes, et, aujourd'hui encore je les remercie de tout cœur pour ce qui restera pour moi l'expérience la plus éprouvante de ma vie avec la mort de mon papa.

Rêvant d'une vie stable, car depuis, je vais d'un logement à l'autre depuis des années sans me fixer nulle part pour des tas de raisons. Pareil pour le travail : pas de logement difficile de trouver du boulot.

J'aimerais trouver un endroit où je pourrais (enfin!) poser mon sac à dos dans une armoire et rechercher la stabilité et ce logement qui me garderait à l'abri définitivement; mais existe-t-il ?

Alors je « survis » dans un système que je n'aime pas qui pousse à la surconsommation, alors mes revenus fondent vite et pas seulement au café comme le pensent les mauvaises langues, d'ailleurs on m'a même traité d'alcoolique ! Normal puisque je vis à la rue alors je suis tout le temps en train de boire !

A nouveau, je me retrouve dans une situation où je n'ai pas demandé à m'y retrouver et, depuis je dois passer par les filières d'assistance pour pouvoir rester « debout », tel que les « Restos du Cœur », la « Société St-Vincent de Paul », et les « Sauverdias » entre autres.

Bref tout un réseau qui permet aux plus démunis de se laver ou de bien manger pour pas cher, et surtout ne pas rester seul, parce qu'au café le portefeuille se vide plus vite qu'un lavabo bouché et les fréquentations ne sont pas toutes de bonne compagnie !

Je vis une drôle de situation je l'admets, et bien que je ne l'ai pas voulue, savoir rester la tête hors de l'eau et surtout ne pas baisser les bras ni se laisser aller sinon on est foutu !

Suite page 8

NOS DROITS

LE LOGEMENT SOCIAL

Qui a accès au logement social ? comment se calcule le loyer ?

Poursuite du tour d'horizon des règles applicables.

LE LOYER

En principe, le montant d'un loyer est toujours fixé de commun accord par le propriétaire et le locataire. C'est le jeu de l'offre et la demande. C'est la liberté contractuelle. Dans la réalité, on sait bien que le loyer est fixé par le propriétaire seul, et le candidat locataire l'accepte ou cherche ailleurs.

Rappelons à ce propos que le propriétaire a l'obligation d'indiquer le loyer demandé dans toute affiche et publicité de mise en location.

Dans le logement social, le loyer est fixé par la société de logement, sur la base d'un calcul défini par la réglementation. Il n'y a donc aucune liberté contractuelle. Le mode de calcul est complexe et plusieurs facteurs entrent en jeu.

Il est tenu compte de deux éléments essentiels : les revenus du ménage du locataire, et le « prix de revient actualisé du logement », c'est-à-dire un montant défini en fonction de l'ensemble des dépenses réalisées par la société de logement pour gérer son parc immobilier (les opérations d'acquisition, de démolition, de reconstruction, de rénovation, etc.).

En d'autres termes, la société de logement répercute sur les loyers l'investissement réalisé pour acquérir, entretenir et accroître le nombre de ses logements. C'est une logique que suit souvent le propriétaire privé, qui

cherche à rentabiliser son immeuble en répercutant sur les loyers les dépenses consenties pour acquérir et entretenir son bien.

L'adaptation annuelle du loyer

Une fois par an, la société de logement actualise le loyer. Elle le fait d'une part en fonction de l'évolution éventuelle des revenus du ménage, d'autre part en fonction de l'évolution du « prix de revient actualisé du logement ».

Le nouveau loyer est applicable chaque 1er janvier. La société en informe le locataire en lui adressant la « fiche de loyer » applicable à partir de cette date.

La modification de la situation du locataire.

Le loyer peut également être modifié en cours d'année si la situation du ménage locataire change.

Si la composition du ménage est modifiée, le loyer doit être recalculé en fonction du total des revenus des différents membres du ménage. Le locataire a l'obligation d'informer la société de logement lorsqu'une personne vient rejoindre le ménage ou le quitte.

Cette règle est délicate, car tout dépend de la définition du ménage. Il s'agit des personnes, unies ou non par un lien de famille, qui vivent habituellement ensemble. Il s'agit d'une situation de fait, c'est-à-dire la constatation d'un séjour effectif dans le logement durant la plus grande partie de l'année.

En principe la condition de séjour habituel doit écarter les situations d'accueil temporaire, pour des motifs de solidarité, d'amis ou de membres de la famille... pour autant que cette situation ne dure pas la plus grande partie de l'année de sorte qu'on devrait considérer que la personne hébergée aurait en réalité fini par transférer son lieu de vie habituel dans le logement en question.

Le loyer est également modifié si le total des revenus du ménage, calculé sur une base annuelle, a subi une diminution ou une augmentation de minimum 15 % par rapport aux revenus ayant servi de calcul au dernier loyer.

Le locataire a l'obligation d'informer la société de logement de toute modification dans ses revenus. En cas de diminution des revenus, il doit rapporter cette preuve de trois mois en trois mois, sous peine de rétablissement immédiat du loyer précédent.

Le nouveau loyer est applicable, en cas de diminution des revenus, le 1er jour du mois qui suit celui au cours duquel le locataire a informé la société de logement. En cas d'augmentation des revenus, le 1er jour du mois qui suit l'augmentation. On appréciera le déséquilibre entre les deux règles, au profit de la société de logement...

A suivre...

Philippe Versailles

AGENDA DES REUNIONS CAVES

A NAMUR

Le mardi :
2 mars 2010 à 20h00
16 mars à 20h00

A CINEY-MARCHE

Réunion à Jemelle
le jeudi de 9h à 11h.
A Noiseux : le lundi :
15 mars 2010 à 20h00

A ANDENNE

Le mardi :
23 février 2010 à 20h00
9 mars à 20h00

DES ENFANTS D'ANDENNE

MA FAMILLE...

Au départ d'un projet de l'atelier créatif adultes de travailler sur le thème de la famille en collaboration avec les animatrices de la Maison de la Poésie d'Amay, nous avons demandé aux enfants de la B.D.R. d'illustrer une famille.

Ils pouvaient représenter leur famille, une famille rêvée, une famille imaginée, une famille d'animaux, ... Leurs créations devaient être utilisées pour l'œuvre collective des adultes.



Ci contre, un exemple d'illustrations d'une même famille représentée par deux sœurs. On peut voir la fratrie recomposée sur l'une d'entre elles.

Les enfants de la B.D.R.

ÇA SE PASSE

NAMUR

Suite de la page 5

CONFIDENCE SUR TARMAC

Alors, à un moment où le moral n'était pas au rendez-vous, et où je m'y attendais le moins, le téléphone a sonné à LST, et la société de logement qui avait noté mon inscription il y a un an et demi m'annonce que je peux bénéficier d'un appartement d'une chambre !!

Au début, je crois à une blague mais la voix à l'autre bout du fil me rassure et me dit que non que je suis dans les conditions d'attribution d'un logement social. Moi qui, dans mes rêves à l'Abri de nuit fantasmais sur ma nouvelle vie « normale », afin de reprendre le chemin de la normalité et, surtout sortir de cette impasse !

A peine remis de mes émotions le lendemain donc, je le visitais avec ma fille, et, en voyant l'état de mon nouveau logement ; il faut dire que tout a été remis à neuf ; celle-ci m'a prié d'accepter illico ce bel appartement.

A présent, il y a un tas de démarches à accomplir principalement administratives, qui vont me permettre d'obtenir des avantages financiers sous forme de primes et ainsi embellir et meubler mon nouveau logement.

Maintenant, il ne me reste plus qu'à retrouver un boulot dès que ma santé le permettra, et où je ne devrai

plus survivre dans ce drôle de système !

Voilà, chers lecteurs, je tenais absolument à vous faire partager ma joie d'avoir pu retrouver un nouveau logement, et vous prouver aussi que quand on veut quelque chose il faut y croire très fort et, surtout ne pas baisser les bras et se faire épauler si c'est nécessaire ! Aujourd'hui, il faut sans cesse se battre pour rester debout digne et fier dans sa condition, quelle qu'elle soit.

Je vis une drôle de situation je l'admets, et bien que je ne l'ai pas voulue, savoir rester la tête hors de l'eau et surtout ne pas baisser les bras ni se laisser aller sinon on est foutu ! Certes, pour certains cela peut prêter à sourire, et une vie pareille d'autres que moi la vivent aussi au quotidien, avec toutes les difficultés que cela comporte.

Mais, cela ne se fait pas sans mal et on vit avec le peu qu'on a, et non pas avec ce que l'on voudrait avoir ! Le bonheur de se retrouver chez soi avec ceux qu'on aime et aussi les rares personnes qui m'ont aidé dans cette mauvaise passe, et que je ne remercie-rais jamais assez, qui ont tous et toutes ma gratitude !

Patrick Saroléa

PETITES NOUVELLES

A Andenne

DÉCÈS

Norbert VANGAVER, militant engagé, notamment dans le groupe Agora, le groupe suivi 17/10, les caves andennaises, ... nous a quittés après une longue maladie le 24 janvier 2010.

Merci à toi, Norbert, pour ton implication dans LST.

Nos pensées vont à son épouse, également militante dès les débuts de LST Andenne, à ses enfants et à ses proches.

L'Abbé Marcel MAURY nous a quittés le 31 janvier 2010. Il était un militant des premières heures de LST Andenne. C'est notamment lui qui a participé à la création du mouvement sur Andenne.

Toutes nos condoléances à sa famille.

"LA MAIN DANS LA MAIN"

le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :

l'équipe d'Actualités Andennaises,
de Ciney-Marche-Bastogne-Jemelle :
Chantal, Fabien, Michel
de Namur :

Andrée, Cécile, Patrick, Philippe et l'équipe
de rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien: 15 Euros/an
Cpte : 001-3385893-87
de la Fédération LST asbl
27, rue Pépin
5000 NAMUR

Tous les dons de plus de 30 Euros
sont déductibles des impôts
Montant à verser sur le compte
250-0083038-91

de CARITAS SECOURS francophone
(délégation de NAMUR -LUXEMBOURG)
avec comme mention :
projet n° 05/65 (LST)
ou projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :

L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horselles, 26 - 5300 ANDENNE
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :

L.S.T. Ciney-Marche asbl
Route de France, 5
5377 BAILLONVILLE
Tél. : 0479/289057
ciney-marche@mouvement-LST.org

A Namur :

L.S.T. asbl
Luttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 27 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :

Claire et Jean-François Funck
Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST

www.mouvement-lst.org

**Chers lecteurs
N'hésitez pas à nous contacter...**

**Nous attendons vos articles,
vos remarques,
un petit coup de fil...**

Bonne lecture

IMPRIBEAU Ste-Ode • 061/68.88.35

Avec le soutien
de la Communauté française
(Ministère de la Culture et des Affaires
Sociales) et de la Région wallonne
(direction générale de l'économie
et de l'emploi)